Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 074-217400316-20220331-D2022_14-DE

Mairie de BEAUMONT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un du mois de mars à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 25 mars 2022.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,
MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks
MM les Conseillers : A.Blanc, Nath. Laks, V. Roy, J. Personnaz, C. Roy, S. Baud, R.Cusin, G. Vilmint, S. Casabianca
Formant la majorité des membres en exercice.
Procuration : C. Arhuero donné à M. Genoud, M. Aragon donné à C. Seifert, S. Pérou donné à S. Mercet,,
Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi , S. Manganelli, P. Meylan
Le secrétariat a été assuré par : Sophie Mercet

Nombre de membres

En exercice :	21
Présents :	15
Votants	18
Dont pouvoirs	03

N° 2022-14

FINANCES- Présentation d'un état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux avant le vote du budget

Vu l'obligation introduite par la loi Engagement et Proximité (article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019),
Vu le nouvel article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes,

La commune doit établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Montant des indemnités de fonction brutes annuelles au titre de l'année 2021 :

NOM	PRENOM	FONCTIONS	Montant d'indemnités brutes
GENOUD	Marc	Maire VP CCG VP Syane	21 528.62 € 11 869.56 € 2 909.23 €
SEIFERT	Christophe	Adjoint au maire	8 260.97 €
PERSONNAZ	Rosa	Adjointe au maire	8 260.97 €
EUDES	Thibault	Adjoint au maire	8 260.97 €
MERCET	Sophie	Adjointe au maire	8 260.97 €
MEYLAN	Pierre	Adjoint au maire	5 673.45 €

2022-014

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 074-217400316-20220331-D2022_14-DE

LAKS	Nicolas	Adjoint au maire	[illegible]
ARAGON	Frédéric	Conseiller délégué	955.92 €
ARAGON	Maëva	Conseillère déléguée	3 580.90 €

Le conseil municipal prend acte de cet état, à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,

Marc GENOUD

MAIRIE DE BEAUMONT

Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

MAIRIE DE BEAUMONT